

## ANNEXE 4 – FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONVENTION AUTOCONSOMMATION

**A : CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE CONVENTION ou de Contrat d'Accès et d'Exploitation**

Pour établir la Convention d'AutoConsommation Sans Injection (CACSI) ou le Contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE), SICAE-EST vous remercie de compléter le présent formulaire ; nous vous recommandons vivement de le faire avec l'aide de votre installateur.

**Pour une puissance installée supérieure à 1 kWc c'est un CAE qui sera établi.** Dans ce cas, l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution sera facturée conformément aux dispositions du TURPE en vigueur (composante de gestion spécifique aux autoproducteurs).

Les champs du présent document marqués d'un \*, sont considérés par SICAE-EST comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel, en vous adressant à la : SICAE EST – 9 avenue du lac 70000 VESOUL

**B : INTERVENANTS****B1 : PRODUCTEUR**

- Particulier (préciser : M, Mme, etc.) \* \_\_\_\_\_
- Société ou entreprise \* \_\_\_\_\_  
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme<sup>6</sup> \_\_\_\_\_ dûment habilité(e) à cet effet
- Collectivité territoriale ou service de l'État \* \_\_\_\_\_  
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme<sup>6</sup> \_\_\_\_\_ dûment habilité(e) à cet effet

Adresse actuelle :

N° et nom de la voie : \* \_\_\_\_\_

Code postal : \* \_\_\_\_\_ Commune : \* \_\_\_\_\_

Téléphone 1 : \* \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_ (du producteur)

**B2 : TIERS HABILITE (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA DEMANDE DE CONVENTION)**

Le Producteur a-t-il habilité un tiers pour cette affaire ? \*  Oui  Non

Si OUI, indiquer le type d'habilitation : \*

Autorisation (pour déposer la demande et prendre connaissance des informations relatives à l'affaire)

Mandat<sup>7</sup>

Dans le cadre de ce mandat, le Producteur donne pouvoir au tiers mandaté de :

signer en son nom et pour son compte la Convention, celle-ci étant rédigée au nom du mandant (le producteur)

Personne / société habilitée : \_\_\_\_\_

Si société : représentée par M. ou Mme \_\_\_\_\_, dûment habilité(e) à cet effet

Adresse : \* \_\_\_\_\_

Code postal : \* \_\_\_\_\_ Commune : \* \_\_\_\_\_

Téléphone 1 : \* \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

Mél. : \* \_\_\_\_\_

**B3 : EXPLOITANT (VOIR GLOSSAIRE)**

L'Exploitant est : \*  le Producteur  le tiers habilité  
 une tierce entreprise (préciser son nom) : \* \_\_\_\_\_  
Téléphone : \* \_\_\_\_\_ Mél. : \_\_\_\_\_

<sup>6</sup> Préciser le cas échéant la fonction

<sup>7</sup> Le mandataire agit au nom et pour le compte du Producteur : il devient l'interlocuteur de SICAE EST jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si la case du mandat correspondante est cochée, signer la CACSI.

**C : LOCALISATION DU CHANTIER**

SIRET du site de production \* (sauf si le Producteur est un particulier) : \_\_\_\_\_

Puissance souscrite : \* \_\_\_\_\_ kVA

N° de PDL (Point De Livraison)<sup>8</sup> : \* \_\_\_\_\_

Adresse : \* \_\_\_\_\_

Code postal : \* \_\_\_\_\_ Commune : \* \_\_\_\_\_

**D : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES****D1 : Caractéristiques de l'installation / de l'appareil de production**

Filière de production \* : .....

Combustible \* : .....

Technologie \* : .....

Compléments à fournir :

1. Hydraulique : Débit maximal des équipements : ..... m<sup>3</sup>/s Hauteur de chute : ..... m  
 Productible moyen : ..... kWh Capacité du réservoir : ..... m<sup>3</sup>

2. Eolien (technologie terrestre) : Hauteur du mât + nacelle \* : ..... m3. Solaire (technologie photovoltaïque)Puissance-crête installée \* : ..... kWc Surface totale des panneaux : ..... m<sup>2</sup>

Technologie des panneaux \* :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Silicium polycristallin   | <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium   |
| <input type="checkbox"/> Silicium monocristallin   | <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, de |
| <input type="checkbox"/> Sélénium Silicium amorphe | <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques  |

4. Stockage hors hydraulique \* : à décrire dans cadre D2**D2 : Caractéristiques du site**Puissance Installée<sup>9</sup> : \* ..... kVAType de raccordement sur l'installation de consommation \* :  Monophasé  TriphaséExistence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique<sup>10</sup> : \* Non Oui "" Type de stockage \* :  Véhicule électrique  Batterie hors VE  Hydrogène  Volant d'inertie

Nombre de groupes de stockage : \* ..... Energie stockable : \* ..... kWh

Puissance installée en charge : \* ..... kW Puissance installée en décharge : \* ..... kW

**E : VALIDATION DES INFORMATIONS**

Date souhaitée de mise en service de l'Installation : \* .....

Observations éventuelles : .....

SICAE EST établira une CACSI à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Date : \* ..... Nom et prénom du signataire<sup>11</sup> : .....

Fonction : .....

Signature : \*

<sup>8</sup> Référence sur 10 chiffres (indépendante du fournisseur) à relever sur la dernière facture de consommation d'électricité.<sup>9</sup> Voir glossaire.<sup>10</sup> Tout autre dispositif de production d'électricité de secours (groupe électrogène, ...) ne doit servir qu'aux besoins propres du site en cas d'ilotage ou d'interruption de fourniture par SICAE EST.<sup>11</sup> Le signataire est le Producteur ou le tiers mandaté.

## ANNEXE 1- CONVENTION, MODE D'EMPLOI

Récapitulatif des pièces à fournir à SICAE EST	
Pièce	Est-elle obligatoire ?
1 Le formulaire de l'annexe 4	Oui (dans tous les cas)
2 Attestation de conformité visée par CONSUEL	Oui (sauf en <u>cas de non injection</u> si le Producteur peut justifier d'une dispense ; une autre attestation est alors à fournir : voir article 16 de la Convention)
3 Attestation de conformité DIN VDE	Oui (sauf en <u>cas de non injection</u> si le Producteur a transmis un Consuel)
4 Mandat / autorisation	Oui si appel à un tiers habilité
5 KBIS ou avis de situation au répertoire SIREN	Oui si le Demandeur n'est pas un particulier
6 Schéma unifilaire	Oui si présence de batterie(s)
7 Assurance responsabilité civile	Oui (dans tous les cas)

## Explication des pièces demandées

1. La **Convention**, une fois rédigée par nos services, devra être paraphée à chaque page et la dernière page dûment datée et signée.

2. Une **attestation de conformité visée par CONSUEL** de l'Installation de Production. En cas de non injection et en fonction de la case cochée à l'article 16 de la Convention l'attestation de conformité demandée au point 3 suffit.

Rappel : pour les Installations comportant des batteries, c'est obligatoirement une attestation de conformité violette qui devra être fournie.

3. Une **attestation de conformité DIN VDE 0126-1-1/A1 ou DIN VDE 0126-1-1:2013-08** avec réglage VFR 2019 (découplage à 51,5 Hz) du dispositif de découplage dont dispose obligatoirement le Producteur.

4. Un **mandat** (modèle proposé : [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com)) ou une **autorisation** (modèle proposé : [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com)) si le Producteur fait appel à un tiers habilité pour le traitement de son dossier.

4. Un **KBIS** si le Producteur est une société, ou un avis de situation au répertoire SIREN s'il n'est ni un particulier ni une société (collectivité territoriale, service d'état, association...).

5. Un **schéma unifilaire**, à fournir en cas de présence de stockage d'énergie électrique (batteries), qui indique :

- l'ensemble des onduleurs ou machines, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage de l'Installation de Production (si protection de type B1 ou relai externe) ;
- le raccordement des auxiliaires et de la batterie d'accumulateurs, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus. Ce stockage d'énergie électrique ne doit servir qu'aux besoins propres de l'Installation de Consommation.

6. Une **assurance responsabilité civile** couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution de la présente Convention, ou imputables au fonctionnement de son Installation.

## Modalités d'envoi

Ces documents sont à envoyer par voie postale, à SICAE EST, Gestionnaire de contrats - 9 Avenue du Lac - BP 70159 - 70003 VESOUL CEDEX ou peuvent lui être fournis sous forme numérique à l'adresse mail : [grd@sicae-est.com](mailto:grd@sicae-est.com).

Si vous devez envoyer ultérieurement des documents complémentaires, merci de préciser la référence d'affaire SICAE EST si vous en disposez déjà ou les éléments permettant de retrouver votre demande (nom du Demandeur, code postal et commune où est située l'Installation de Production).